

SUPPRESSIONS OU REPORTS DE PREVUES POUR MARS ET AVRIL EN RAISON DU COVID 19



Nous allons reporter la Retraite en Silence DU 21 AU 22 mars 2020 en 2021.

Suppression de la journée *24h pour le Seigneur* du 28 mars.

Suppression de la Récollection en Tamoul du 4 Avril.

Suppression de Triduum Pascale du 9 au 12 Avril.

Suppression de la retraite sur la non-violence du 23 au 26 Avril.



Il va de soi que toutes les célébrations en avril sont supprimées, conformément aux demandes du gouvernement et de la Conférence des évêques de France (CEF)